

Dossier suivi par :

Christophe DUHAMEL
Tél : 02 35 52 49 73

Ema MERDAD
Tél : 02 35 52 49 70

Thomas FERMENT
Tél : 02 35 52 49 95

Monsieur le Maire

MAIRIE DE CAMIGNY
10 PLACE DE LA PELOUSE

27500 CAMIGNY

Rouen, cf cachet de la poste
N°2019_38684_DR14-SES76

REÇU LE

09 DEC. 2019

MAIRIE DE CAMIGNY

Objet : enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par Madame VIÉVILLE Noëlle, enquêtrice de l'Insee, munie d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur. La participation à l'enquête est obligatoire.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques. Le travail de l'enquêtrice sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés. Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional,



Daniel BRONDEL

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2020T017EC et n° 2020X019EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 – Arrêté en cours de parution. Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 5 ans après la confection du fichier final. Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse contact-rgpd@insee.fr. Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'économie et des finances à l'adresse le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.

Proposition de texte qui présente l'enquête :

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue. À cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Toutes les personnes de 15 ans ou plus de ces logements sont interrogées six trimestres consécutifs : les premières et dernières interrogations se font par visite au domicile des enquêtés, les interrogations intermédiaires par téléphone. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Une enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours de **l'année**. Elle sera munie d'une carte officielle.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

